



Aix-en-Provence, le 30 juillet 2013

Protocole 2013/2015 : Bilan des mesures concernant les IEEAC

La négociation protocolaire a pris fin à l'issue d'une ultime réunion de négociation le 26 juillet.

La version finale est maintenant ouverte à la signature des syndicats jusqu'au 4 septembre.

Jusqu'au bout des discussions, le SNICAC, syndicat No 1 chez les IEEAC et les Attachés, a tenté d'obtenir des améliorations au texte. Le résultat final nous semble satisfaisant même s'il comporte plusieurs zones d'ombre sur lesquelles nous resterons très vigilants et actifs.

1) Les principales mesures concernant les IEEAC :

Nous indiquons les No de pages du texte.

- Recrutement :

80% des départs à la retraite seront remplacés comme pour les ICNA et IESSA. Ce pourcentage est à comparer au ratio de 33% en vigueur dans tous les ministères non prioritaires (le MEDDE en fait partie).

- Statutaire :

-> Page 40 : Création d'un 3^{ème} grade à accès fonctionnel (GRAF) culminant au HEA qui concernera 10 % des agents du corps en 2018 avec une montée en charge progressive à raison de 2% par an, soit 14 postes /an. Pourront y accéder les agents occupant un emploi fonctionnel HEA depuis au moins 4 ans.

-> Page 43 : Accès des IEEAC aux emplois fonctionnels de niveau HEB (chef de service technique de l'AC) : seront notamment concernés les chefs SNA, chef CRNA, directeur programme DSNA et DTI, directeur DSAC-IR, chef SSIM,.... . C'est une mesure qui ne concerne qu'une poignée de collègues mais qui est une avancée importante pour le corps.

-> page 40 : fusion des 2 classes d'ingénieur principal. Cette mesure peut paraître insignifiante mais dans un contexte de blocage de l'avancement de grade elle va permettre de faire sauter le verrou de l'accès à la 1^{ère} classe IPEEAC.



- Indemnitaires :

-> Augmentation des primes d'environ 30 euros/mois au 01/01/2013 puis au 01/07/2014 et 01/07/2015 (pages 22 et 23).

Il y a également création d'un intéressement collectif de 100 euros/an pour l'ensemble des personnels DGAC.

Les chiffres sont faibles mais dans le contexte budgétaire actuel, la DGAC ne pouvait pas aller au-delà.

- Carrière :

-> Ouverture des postes de directeur DSAC-IR aux IEEAC

2) Les zones d'ombre :

- Avancement de grade :

Malgré notre demande insistante de voir figurer des ratios promus/promouvables pour tous les corps dans le protocole, la DGAC n'a pas pu y donner suite car elle s'est heurtée à un veto de la Fonction publique et du Budget.

L'avancement 2013 est encore bloqué à ce jour et nous sommes inquiets pour les années à venir. Nous relancerons l'administration sur ce sujet dès le début du mois de septembre.

-> Reclassement des ICNA en fin de carrière (page 41):

Ce reclassement pourrait se faire dans le corps des IEEAC. Cette mesure a été proposée par l'administration sur demande du SNCTA qui souhaitait un reclassement des ICNA en fin de carrière dans le corps des IPEF !

Il est encore difficile de savoir combien d'ICNA pourraient être intéressés par une telle mesure. Le SNICAC veillera à ce que cette mesure n'ait aucune conséquence pour les IEEAC sur le recrutement et sur l'accès au GRAF HEA ou aux emplois fonctionnels HEA.

-> Fermeture de 11 délégations territoriales dans les DSAC-IR (page 36) :

Le SNICAC a pu « sauver » in extremis la délégation de Lille mais pas celle de Montpellier pourtant plus importante en niveau de trafic commercial.

Le SNICAC considère que cette mesure va entraîner une dégradation du service rendu localement notamment pour les fonctions régaliennes. On se demande par exemple comment la DSAC-Ouest va pouvoir fonctionner avec la fermeture des DT de Rennes, Le Havre et Tours très éloignées du siège à Brest.

Nous serons très vigilants sur les conditions de mise en œuvre de ces fermetures de DT (pas de mobilité forcée, mesures d'accompagnement – PRS, prime de redéploiement des compétences...-).

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et merci de votre confiance.

